

AVANT DE TRAQUER
VOTRE **PERMIS**
RATTRAPEZ
VOS **POINTS**

50€
de remise

Sur présentation
de votre permis de chasser



MONTPELLIER : 58, cours Gambetta - Tél.: 04 99 74 22 00 / 6, rue Vanneau - Tél.: 04 67 58 41 11

NÎMES : 52, rue Notre Dame - Tél.: 04 66 21 00 90 / 193, rue Laennec - Tél.: 04 66 68 21 74

LUNEL VIEL : 370, ZAC le Roucagnier - Tél.: 04 67 71 91 37 - Fax : 04 67 71 91 61

PERMIS DE CONDUIRE • FORMATIONS PROFESSIONNELLES • RATTRAPAGE DE POINTS

ecf
BOUSCAREN
www.ecf-bouscaren.com



STAND DE POUSSAN



Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympique
- 4 parcours de chasse
- 8 compact sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibier / billes d'acier
Réparation d'armes diverses.

MISE À CONFORMITÉ GRATUITE POUR TOUT ACHAT D'UNE ARME
Responsable armurerie : **Laurent CAMPINS**

Stand de Poussan : colline de la Moure - 34560 Poussan
Téléphone : 04.67.78.25.33

Site internet : www.standepoussan.com - Contact mail : standpoussan@orange.fr



Ouvert tous les jours de 10H à 19H
Fermé le lundi et le jeudi matin et le mardi toute la journée

Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Reportages :
Fabrice Claude, Jean-Louis Devillers

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0719G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Avec ce numéro un questionnaire
socio-économique aux abonnés

Reproduction des photos
et des textes interdite



Avec ce premier numéro de l'année 2015, c'est une revue fédérale "relookée" que nous vous proposons avec, en deuxième partie, une rétrospective des moments forts de la chasse dans l'Hérault depuis plus d'un quart de siècle.

L'année 2014 s'est achevée par une journée d'échange avec le Préfet de Région qui nous a rendu visite à la fédération avec ses services (DREAL, DRAAF...). Dans les pages qui suivent, vous trouverez de larges extraits de cette matinée de travail, qui s'est terminée par une visite de la réserve de

l'Estagnol, guidée par les services de l'ONCFS.

En ce début d'année 2015, l'actualité de la chasse s'annonce particulièrement chargée. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans nos prochains numéros mais d'ores et déjà, vous voudrez bien noter 2 dates sur vos agendas :

- Le jeudi 5 mars 2015 : pose de la première pierre de la Maison Régionale de la Chasse, de la Pêche et de la Nature ;
- Le samedi 4 avril 2015 : Assemblée générale de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault.

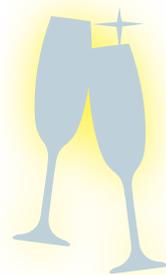
Ces deux événements majeurs se dérouleront à Montpellier pour le premier, à Saint-Brès pour le second.

Entièrement financée par le Conseil Régional pour un montant de 1,5 million d'euros, la Maison Régionale de la Chasse, de la Pêche et de la Nature sera située à côté de la Maison Régionale des Sports, dans le quartier d'Odysseum à Montpellier et en bordure de l'avenue Pierre Mendès France, la 2 fois 2 voies qui conduit à l'aéroport.

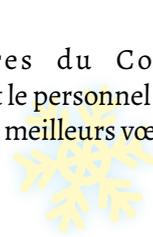
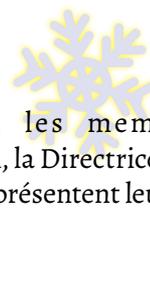
Le 5 mars à 11 heures, la pose de la première pierre, à laquelle vous êtes cordialement invités, se fera en présence du Président de Région Damien Alary. Préalablement, un film au titre évocateur "*Languedoc-Roussillon, chasseurs je vous aime !*" sera projeté aux participants. A voir absolument !

Enfin pour la deuxième fois de son histoire, l'Assemblée Générale de la Fédération se tiendra dans un village de la Métropole de Montpellier. Le première fois, c'était à Castries en 1978. Au plaisir de vous rencontrer à ces deux rendez-vous !

Votre Président
Jean-Pierre Gaillard



Le Président, les membres du Conseil d'Administration, la Directrice et le personnel de la Fédération vous présentent leurs meilleurs vœux.



BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "*Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault*"
pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4€

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Le Préfet de Région en visite chez les chasseurs

Le 20 novembre dernier, Pierre de Bousquet et ses services ont participé à un atelier d'échanges organisé par la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon.



Le Préfet était accompagné pour la circonstance de Philippe Mérillon Directeur Régional de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF) et de Didier Kruger Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Ferdinand Jaoul Conseiller Régional en charge de la Chasse représentait le président de la Région Damien Alary.

Côté chasseurs, outre la présence d'une délégation de l'ONCFS conduite par Jean-Marie Geay Directeur Régional Auvergne-Languedoc-Roussillon, on notait la présence de plusieurs délégations de Fédérations Départementales de Chasseurs : celle du Gard conduite par son président Gilbert Bagnol, celle de Lozère conduite par son président André Théron, celle des Pyrénées-Orientales conduite par son président Alain Esclopé et enfin celle de l'Hérault conduite par son président Jean-Pierre Gaillard.

A noter que ce dernier est également Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du

Languedoc-Roussillon. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il avait organisé cet atelier d'échanges, qui a fait l'objet d'une présentation individuelle et des spécificités de chaque fédération départementale.

Point d'orgue : la maison régionale "Chasse-Pêche"

En préambule, le Président Gaillard a évoqué les politiques cynégétiques régionales, leur mise en œuvre, le soutien de la Région Languedoc-Roussillon aux chasseurs, et notamment la construction imminente de la Maison Régionale de la Chasse, de la Pêche et de la Nature qui va voir le jour à Montpellier, sous l'impulsion de Ferdinand Jaoul.

Cet atelier d'échanges fut aussi l'occasion de réaffirmer que désormais la chasse est reconnue en tant qu'activité légitime et qu'elle a toute sa place dans notre société moderne. Elle permet non seulement de maintenir un lien social en milieu rural, mais surtout les équilibres entre les habitats et la faune sauvage. « *La chasse participe au développement durable des territoires ruraux tout en protégeant la biodiversité* », a conclu le Président Gaillard.

Un partenariat gagnant/gagnant

En écho aux propos du président de la FRC, le Préfet de Région a reconnu que la chasse avait beaucoup évolué : « *Votre activité participe indéniablement à l'amélioration de notre environnement et à la bonne gestion de la nature* ».

Les difficultés que peuvent rencontrer les chasseurs, notamment dans la gestion et l'indemnisation des dégâts n'ont pas été éludées, mais compte tenu du dynamisme de la Fédération Régionale des Chasseurs, le Préfet s'est voulu confiant dans le règlement d'éventuels conflits. Il s'est enfin félicité du partenariat riche et fructueux entre les chasseurs et l'Administration préfectorale. « *Nous avons contribué ensemble à installer réciproquement une relation de confiance.* »

Pour conclure, ce dernier a rappelé que dans le cadre des grands projets de protection de la nature, le travail sur les compensations environnementales ainsi que sur la régulation des sangliers, le partenariat entre l'Administration et les Fédérations de Chasseurs était satisfaisant. « *Je ne peux que vous inciter à le poursuivre* », a-t-il conclu.

Sangliers, dégâts : deux préoccupations majeures

La régulation des populations de sangliers avec en corollaire les dégâts aux cultures, fut largement abordé lors de ces échanges entre les Fédérations de chasseurs et l'administration préfectorale.

Il s'agit certes d'un sujet préoccupant, compte tenu du développement démographique des populations de sangliers, mais le Président Gaillard a rappelé que la situation en Languedoc-Roussillon n'était pas catastrophique : « Dans notre région, le montant des dégâts de grand gibier reste nettement inférieur à la moyenne nationale. Le ratio dégâts/sangliers tués place les chasseurs de la région parmi les plus performants de l'Hexagone ».

Mais avec une baisse annuelle de 1 à 2 % du nombre de chasseurs et une hausse constante des prélèvements "sanglier", les fédérations pourront-elles faciliter encore longtemps l'accès à cette chasse populaire en maintenant la cotisation "grand gibier" à un prix modique ? Bien malin qui pourrait répondre aujourd'hui à cette question !

Au sujet de la location des baux de l'ONF

Toujours dans l'esprit de maintenir une chasse populaire accessible au plus grand nombre, le président Gaillard a sensibilisé le Préfet de région sur la location prochaine des lots domaniaux et sur la nécessité



Une réunion riche en échanges réciproques.

impérieuse de conserver des prix de location à l'hectare stables, afin de ne pas accentuer la perte du nombre de porteurs de permis. « Cette question est cruciale si nous voulons contenir efficacement les populations de suidés. » Dans cette affaire, les chasseurs constituent le meilleur gage d'efficacité à moindre coût.

Autre sujet abordé, une demande expresse de la Fédération Régionale des Chasseurs de Languedoc-Roussillon de pouvoir participer aux négociations environnementales. « Les associations naturalistes n'en ont pas le monopole. Malheureusement,

nous avons encore du mal à être reconnu dans ce domaine ».

Des réponses concrètes

Parfaitement conscient des problèmes liés à la prolifération des sangliers, le Préfet de Région a suggéré une régulation accrue par le piégeage, des possibilités d'affût élargies et une plus grande amplitude de la période de chasse.

Enfin sur le dernier sujet abordé le Préfet de Région a tranché : « Chasseurs et naturalistes sont pour moi complémentaires, il faut arrêter de les opposer ! »

VISITE DE LA RÉSERVE DE L'ESTAGNOL

Ces échanges se sont poursuivis sur le terrain, par la visite de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol, propriété de l'ONCFS, située sur la commune de Villeneuve-les-Maguelone, en présence du maire Noël Ségura. A cette occasion, le projet "Chas-Nat2000" a été présenté au Préfet, ainsi que les actions menées avec les chasseurs sur les étangs Palavasiens.

Cette matinée d'échanges s'est conclue par un buffet champêtre à base de venaison labellisée "Gibier de Chasse-Sud de France" qui permet de valoriser les avantages de la filière économique sur les produits de la chasse et du terroir.



Régis Gallais (ONCFS) détaille au Préfet les enjeux de la Réserve.

Le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier

Dans le cadre des mesures compensatoires, les fédérations de chasseurs et la Fondation des Habitats de la Faune Sauvage vont participer à la protection de l'outarde canepetière.

La Ligne Grande Vitesse de contournement Nîmes-Montpellier, d'une longueur d'environ 60 kilomètres, est en cours de construction. Sur l'axe Paris-Barcelone, cette nouvelle infrastructure contribuera au développement économique et social du Languedoc-Roussillon et de l'Europe. Tenant compte des impacts potentiels sur la biodiversité, Réseau Ferré de France (RFF), et depuis 2012 OC'VIA (en charge de la construction du Contournement de Nîmes et Montpellier dans le cadre d'un partenariat public privé, les actionnaires de la société sont Bouygues Construction, Colas, SPIE Batignolles, Alstom, Meridiam infrastructure, FIDEPPP) mettent en place un programme de compensation écologique pour la protection de l'Outarde canepetière, de l'Oedicnème criard ou encore du Lézard ocellé.

Ce programme consiste pour partie à acquérir des terres et à signer des conventions avec les exploitants pour y maintenir des pratiques agricoles favorables à ces espèces patrimoniales.

RFF et OC'VIA collaborent avec les chasseurs

RFF et OC'VIA ont fait le pari de l'intelligence collective et pris l'initiative d'intégrer le monde cynégétique dans la mise en œuvre du programme de compensation écologique. C'est une reconnaissance de la contribution et de l'investissement quotidien de ces acteurs de terrain à l'aménagement des espaces naturels et ruraux.

Dès 2011, RFF confiait aux fédérations de chasseurs une expertise de l'impact de la ligne LGV sur la chasse et le morcellement des ter-

ritoires de 19 sociétés locales de chasse dans le Gard et de 9 sociétés dans l'Hérault.

Avec le soutien de la DREAL et l'appui des élus du Conseil Régional sous l'impulsion de Ferdinand Jaoul délégué à la chasse et à la pêche, le 31 mars et le 4 juillet 2014, RFF, OC'VIA, les fédérations de chasseurs du Gard et de l'Hérault et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage signaient deux conventions de partenariat visant :

- 1) À minimiser les impacts de la ligne LGV sur les territoires de chasse et les pratiques cynégétiques ;
- 2) À favoriser la collaboration des chasseurs et de leurs fédérations dans la gestion conservatoire de l'Outarde canepetière, de l'Oedicnème criard et du Lézard ocellé.

Les mesures d'enherbement viticole, de bandes enherbées, de cultures à base de légumineuses et de graminées, le maintien de couverts herbacés en hiver bénéficieront tant aux espèces protégées qu'aux espèces de petite faune de plaine : perdrix rouges, lapins, lièvres y trouveront nourriture et refuge en hiver, site de reproduction et tranquillité au printemps et en été.

Une mise en œuvre pragmatique

La prise en compte du service écosystémique chasse, la consultation puis l'intégration des chasseurs (en tant qu'usagers et habitants de ces territoires ruraux) dans ce programme de sauvegarde du patrimoine naturel présent sur leurs communes, témoigne d'une vision



extrêmement pragmatique et moderne de la mise en œuvre des politiques de protection de la nature. Cette démarche permet d'éviter que ce programme soit "déconnecté du territoire", des attentes des usagers locaux et des citoyens vivant sur leurs communes.

Ce processus d'intendance du territoire contribuant à la conservation d'espèces menacées et communes, favorisant la reconnaissance des usages locaux et la co-responsabilisation des acteurs locaux dans la sauvegarde de leur patrimoine naturel est ainsi encouragé.

Plus de renseignements sur <http://contournement-nimes-montpellier.com/>

DU FONCIER EN RÉTROCESSION

Dans le cadre d'un premier partenariat signé avec RFF et Oc'Via, la Fondation sera bénéficiaire d'un premier lot de rétrocessions foncières de 10 hectares sur l'Hérault et de 30 hectares sur le Gard. Gérés avec des exploitants agricoles, ces espaces feront l'objet de mesures agro-environnementales.

Une étude socio-économique sur la chasse française

C'est la troisième du genre qui va être réalisée en 2015, après celle de 1986 puis une deuxième en 1993. Nul doute que les marqueurs ont évolué. Certains chiffres tels que le nombre de chasseurs sont en baisse, d'autres notamment sur le plan économique sont certainement en progression. Quoi qu'il en soit, les informations recueillies seront importantes pour continuer à assurer notre légitimité.

En 1993, nous étions 1,6 million à avoir validé notre permis de chasser. Or, si aujourd'hui nous sommes moins nombreux, autour de 1,3 million, il n'en demeure pas moins que la France est toujours le premier pays de chasse de la communauté européenne. Les chasseurs français constituent une fraction largement significative de notre société.

A ces considérations démographiques s'ajoutent l'aspect économique de la chasse, avec les droits de chasse, les armes, les munitions, les équipements, les chiens et diverses autres dépenses d'hébergement et de restauration qui génèrent un nombre d'emplois non négligeable.

Ensemble relevons le défi !

Aujourd'hui, toutes les Fédérations des Chasseurs et l'ensemble des opérateurs économiques et des partenaires institutionnels se mo-

bilisent pour disposer de chiffres mesurant notre importance au niveau départemental, régional et national. Ensemble nous devons relever ce défi.

Avec ce numéro de votre revue fédérale, vous avez trouvé en pièce jointe un questionnaire que nous vous demandons de remplir avant le 31 janvier 2015 :

- ▶ soit directement en ligne sur le site Internet :

http://bipe.fr/impact_chasse ;

- ▶ soit en nous retournant le formulaire papier que nous avons joint à cette revue.

Nous vous incitons vivement à choisir la première solution (Internet).



La France, premier pays de chasse de la communauté européenne.

Dans ce cas, merci de nous prévenir par courriel (contact@fdc34.com).

Parallèlement, nous avons envoyé courant décembre à tous les présidents de société de chasse du département un questionnaire spécifique qu'ils doivent nous retourner selon les mêmes modalités mais avec une date limite au 2 janvier 2015.

Le BIPE, institut spécialisé auquel la Fédération Nationale des Chasseurs a confié cette étude, a besoin de toutes ces données pour mesurer au plus juste.

Ce questionnaire nécessite de votre part d'y consacrer un peu de temps ; mais nous espérons qu'en le complétant, vous aurez la conviction de participer, à montrer et démontrer que la chasse est un atout majeur pour nos territoires et notre pays.

DRESSAGE CHIENS D'ARRÊT
FRANCIS MAUDET

6 fois champion du Monde 9 fois champion d'Europe
20 fois vainqueur de la Coupe de France

À CAZOULS
LES BÉZIERS

DRESSAGE

- CHASSE PRATIQUE
- RAPPORT APPRIS
- VENTES ADULTES DRESSÉS

DÉBOURRAGE

- DE JEUNES AVANT CHASSE
- D'ADULTES

COMPÉTITION CHIENS D'ARRÊT (FIELD-TRIALS)

Contact M. Francis MAUDET
francis.maudet2@orange.fr 06 11 10 50 35

PROPLAN

ELEVAGE DE GIBIERS TARRAL

ALMONT LES JUNIES (Aveyron 12)
06 72 97 16 99 / 05 65 64 14 87

LIEVRES DE FRANCE
LAPINS DE GARENNE

LIEVRES REPRIS EN PARC



La situation de la perdrix dans le rouge !

Echec de la reproduction, âge ratio inférieur à 1... les marqueurs de gestion concernant notre département, publiés par le réseau des sites "Perdrix Rouge" de l'ONCFS à la veille de l'ouverture de l'espèce, se sont révélés catastrophiques.



Moins d'un jeune par adulte : la perdrix rouge va mal !

Dans un courrier du 17 septembre dernier adressé à tous les présidents de sociétés de chasse du département, Jean-Pierre Gaillard tirait la sonnette d'alarme : « *Nous vous conseillons d'être extrêmement prudents cette saison sur les prélèvements de perdrix et de prendre toutes les précautions adéquates pour éviter de mettre en péril vos populations sauvages...* ».

Pourquoi une telle recommandation ? Le président fédéral venait tout juste de prendre connaissance d'un bulletin spécial émis par le réseau des sites perdrix rouge de l'ONCFS, dont les résultats pour notre département étaient alarmants.

A l'heure où nous mettons sous presse notre précédent numéro d'octobre 2014 de "La Chasse dans l'Hérault", nous n'avions pas encore connaissance de ces résultats et pour cause : il n'est pas possible, comme l'expliquent les responsables du réseau, de fournir un premier bi-

lan des résultats... avant de les avoir reçus. Il s'agit en effet des résultats des comptages pour l'estimation du succès de la reproduction chez la perdrix rouge réalisé durant l'été 2014. Dès lors, chacun peut comprendre que les chiffres doivent être recoupés, consolidés et ne pas être publiés avant la mi octobre.

L'âge-ratio inférieur à 1

Ces chiffres, quels sont-ils ? Ceux qui ont été constatés dans l'Hérault se sont révélés catastrophiques : sur la majorité des sites de notre département (plus de 60%) l'âge ratio (AR) est inférieur à 1. En clair, cela signifie qu'un adulte a fourni, en moyenne, moins d'un jeune.

Rien de mieux qu'un exemple pour illustrer les conséquences d'une reproduction aussi faible. Supposons un territoire de chasse de 200 hectares avec une densité au printemps 2014 de 15 couples/100 ha. Avec une reproduction de 0,8 jeune par adulte, la population attendue en année normale serait de 53 adultes au printemps suivant, donc une baisse de la densité de 15 à 13 couples/100 ha. Ceci en tenant compte d'une mortalité naturelle d'oiseaux d'une saison à l'autre et à condition de ne pas avoir chassé l'espèce à l'automne ; car tout prélèvement accentue la chute de la population. Autrement dit, dans l'Hérault, nous n'aurions pas dû chasser la perdrix rouge cette saison.

Pourquoi un tel déficit d'oiseaux ?

En examinant les conditions météorologiques, on ne trouve pas d'explications dans les variations thermiques. En effet, à un automne

2013 relativement normal a succédé un hiver 2013-2014 particulièrement doux, surtout à la fin. Les températures du printemps 2014 ont été ensuite conformes aux moyennes saisonnières. Par contre, durant l'été, elles sont restées en deçà de la moyenne, ce qui constitue des conditions à priori favorables à la perdrix rouge.

La situation est beaucoup plus contrastée pour ce qui concerne les précipitations. Dans le Biterrois par exemple, l'automne puis l'hiver ont été particulièrement secs, compromettant la pousse de la végétation et donc les ressources nutritives pour le début de la reproduction.

A cela se sont ajoutés des jours de pluies abondantes, plus fréquents que la moyenne en pleine période



Dans la situation où nous sommes, tout prélèvement a malheureusement accentué la chute de la population.

Le plan de chasse, seul outil de gestion efficace.



d'éclosion, sensible pour la survie des jeunes. Les pluies ont également été abondantes en été avec de forts cumuls en période d'élevage des jeunes. Les orages, souvent localisés, peuvent expliquer les mauvais résultats.

Les lâchers sous haute surveillance

Le réflexe, durant les années de mauvaise reproduction, consiste à renforcer les populations avec des oiseaux d'élevage. Mais cela peut devenir dangereux, voici pourquoi !

Si l'on reprend l'exemple précédent et que l'on ajoute des lâchers, par exemple 200 oiseaux, il faut prendre en compte que sur ces 200 oiseaux d'élevage, 8% en moyenne survivront jusqu'au printemps suivant. Deux années sur trois, il n'en res-

tera aucun après la chasse, mais supposons qu'il en restera 8%.

Si vous limitez la période de chasse à 4 jours maximum pour la saison, 20% du tableau en moyenne sera constitué d'oiseaux sauvages. Dans ce cas, les perdrix d'élevages rescapées compenseront à peine les pertes

d'oiseaux sauvages prélevés par la chasse. Ce qui signifie que l'on a une chance sur trois que la population se maintienne. Il est encore plus probable qu'aucune perdrix lâchée ne survivra et que, de ce fait, on assistera à une chute des effectifs, plus importante que s'il n'y avait pas eu de lâcher.

En résumé

Lorsque le nombre de jeunes par adulte est inférieur à 1, le choix de chasser ou non dépend de l'objectif de densité fixé pour son territoire, sachant qu'il y aura une chute certaine de la densité au printemps suivant. Ceci est suppor-

table lorsque l'on est en présence de fortes populations. L'outil de calcul du plan de chasse permet de mesurer les risques encourus. En cas de lâchers, surtout ne pas augmenter le nombre de perdrix lâchées puis :

- ▶ soit réaliser une gestion par plan de chasse sur les sauvages ;
- ▶ sinon se limiter à 4 jours de chasse pour la saison ;
- ▶ pas de chasse et repeuplement pour les territoires à faible densité.

PEU DE RECOQUETAGE

Dans notre département, seulement un adulte sur quatre était accompagné de jeunes au moment des comptages. Ceci ne veut pas forcément dire que les adultes seuls n'avaient pas participé à la reproduction. En effet, des nichées ont pu être détruites, non compensées par des pontes de remplacement.

BAGUER LES OISEAUX D'ÉLEVAGE

Pour mettre en œuvre un plan de chasse sur les oiseaux sauvages, seul outil de gestion qui permet de réguler les prélèvements sans risquer de faire chuter les effectifs, il est indispensable de faire la distinction entre un oiseau sauvage et un oiseau d'élevage. Il faut donc baguer ces derniers. Le tableau de chasse n'est utilisable que si les deux catégories de perdrix sont distinguées dans les statistiques.

Magnifique ce couple de perdrix rouge. Certes, mais ce sont des oiseaux bagués.





Earl Les Violettes

Les Violettes
34800 Lieuran Cabrières

Téléphone : 04 67 88 13 66
Portable : 06 14 76 60 18
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

Prix dégressif

Livraison à la demande



Elevage de Gibier, depuis 1995.

Perdrix rouge (certification Antagone)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières

Nouveau : l'examen du permis de chasser en ligne

Le premier site internet de révision et d'entraînement aux épreuves théoriques vient de voir le jour. Son accès est gratuit !



L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) viennent de mettre en ligne le premier site gratuit de révision et d'entraînement aux questions théoriques de ce nouvel examen du permis de chasser.

Disponible sur Internet, il est également accessible via une application sur tablette et smartphone pour permettre au plus grand nombre de candidats de réviser efficacement et à leur rythme cette épreuve.

Son contenu, riche de la totalité des questions à maîtriser (414 au total), intéresse les candidats à l'examen et les chasseurs, mais aussi un public curieux de s'informer sur l'une des activités les plus populaires de notre pays. L'ergonomie fonctionnelle de ce nouveau site et son design contemporain ont été conçus pour faciliter le plus possible son utilisation et concilier aspects pédagogiques et ludiques. Bref, ce nouvel outil gratuit est une étape supplémentaire vers la réussite.

Depuis quelques années, le nombre de candidats qui s'inscrit à l'examen du permis de chasser est en augmentation. Cet engouement a conduit à faire évoluer l'examen vers une épreuve unique permettant ainsi aux futurs chasseurs de

concentrer sur une même journée le passage des épreuves pratiques et de l'épreuve théorique.

La nouveauté, c'est que depuis quelque temps, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et

POUR DÉCOUVRIR LE PERMIS DE CHASSER EN LIGNE, CONNECTEZ-VOUS SUR :

www.reussite-permisdechasser.com, le permis de chasser en ligne est également utilisable sur tablette et smartphone, l'application peut être chargée sur App Store et dans Google Play.

Les principales dates à noter dans votre agenda 2015

Janvier

- ▶ Versement des subventions amélioration de la chasse

Février

- ▶ 28 / fermeture générale de la chasse
- ▶ Retourner à la FDC34 (Agence technique des Hauts Cantons) les constats de tir et les bracelets non utilisés (ou les saisir sur Internet) + les demandes de plan de chasse (date limite 28/02)
- ▶ Déclarer à la mairie, à la gendarmerie et à l'ONCFS les battues aux renards
- ▶ Réunions de secteur

Mars

- ▶ Retourner à la FDC34 (Agence technique des Hauts Cantons) les carnets de battue
- ▶ 15 / date limite pour renvoyer à la FDC34 les CPU ou les saisir sur Internet + CPB
- ▶ Retourner à la FDC34 les carnets de huttes
- ▶ Réunions de secteur

Avril

- ▶ 4 / assemblée Générale de la FDC34
- ▶ CDCFS (arrêtés préfectoraux plans de chasse + ouverture sanglier)
- ▶ Formation recherche du gibier blessé
- ▶ Déclaration des opérations d'agraineage de dissuasion 15 jours avant le début des opérations

Mai

- ▶ CDCFS (ouverture de la chasse + arrêtés préfectoraux nuisibles)
- ▶ Envoyer à la FDC34 le règlement de la cotisation d'adhésion
- ▶ Distribution des plans de chasse et des carnets de battue
- ▶ 31 / date limite pour envoyer à la FDC34 les demandes de subvention pour les travaux d'amélioration de la chasse
- ▶ Formation chasse à l'arc

Juin

- ▶ 1^{er} / ouverture chasse à l'approche chevreuil + sanglier selon les secteurs
- ▶ 1^{er} / ouverture chasse du sanglier en battue

- ▶ 6 et 7 / fête de la chasse de Saint-Gely du Fesc
- ▶ 8 / ouverture du Guichet Unique
- ▶ Envoyer à la FDC34 les propositions de cartes de citadins et de nouveaux chasseurs
- ▶ Formations sécurité et approche

Juillet

- ▶ Distribution des carnets de huttes
- ▶ Déclarer à la FDC34 tous changements : statuts, règlement intérieur, bureau...
- ▶ Formation chasse accompagnée

Août

- ▶ Retour des déclarations de détention de canards appelants à la FDC34 si modification
- ▶ Envoyer à la FDC34 le dossier des droits de vote (timbres saison 2014/2015)

Septembre

- ▶ 1^{er} / date limite pour renvoyer à la FDC34 les demandes de subvention pour le gibier de repeuplement et la régulation des prédateurs
- ▶ 13 / ouverture générale de la chasse
- ▶ 30 / date limite pour déclarer à la DDTM ou à la FDC34 le bilan de piégeage
- ▶ 30 / date limite pour envoyer à la FDC34 la convention garderie particulière

Octobre

- ▶ 4 / ouverture de la chasse dans les vignes dans les zones vendangées
- ▶ 31 / date limite pour envoyer à la FDC34 les factures pour l'attribution de la subvention pour l'agraineage de dissuasion

Novembre

- ▶ 16 / retourner à la FDC34 (Agence technique des Hauts Cantons) le bilan mi saison sanglier, les constats de tir et mise à jour Internet
- ▶ Réunions des UG Petit Gibier

Décembre

- ▶ CDCFS (prolongation de la chasse du lapin)
- ▶ Réunion des UG cerfs et mouflons

TOUTE L'ANNÉE

Formation et examen du permis de chasser (théorie et pratique)

La cotation des trophées

L'appréciation des trophées ne doit pas être considérée comme une incitation à prélever systématiquement les plus beaux animaux afin d'établir des records. En 2014, le cotateur de l'ADCGG34 a pu "exercer son art" sur différents trophées.



D'abord sur 5 trophées de sanglier, dont 3 ont été homologués parmi lesquels une médaille de niveau bronze (113.30 pts).

Ensuite sur 3 trophées de chevreuil : un de niveau or (134.63 pts), un de niveau argent (122.40 pts) et un de niveau bronze (110.28 pts).

Enfin sur 7 trophées de mouflon : un de niveau or (206.20 pts), 4 de niveau argent et un de niveau bronze ; le dernier étant sous le seuil de l'homologation.

Ces notes et ces "médailles" sont le reflet de nos populations de grand gibier.

Mais il a aussi les trophées de nos chasses passées. En les cotant, cela permet de savoir si les populations de cerfs étaient de toute beauté il y a quelques années, ou si les sangliers devenaient plus vieux !

Apportez vos anciens trophées, bois de cerf, de chevreuil (sauf ceux montés en cape), cornes de mouflons. Sans oublier bien sûr vos trophées de sanglier qui ne demandent qu'à faire revivre vos chasses d'antan. Leur cotation est gratuite.

Contact cotation : Jacques DELCLOS au 06 11 13 49 67.

GIBSUD
06 33 61 94 17

Garennas de reprise Espagne
Perdrix rouges Certifiées

Nicolas CAMPOS • PYRÉNÉES-ORIENTALES
APE 015Z chasse et piégeage • APE 01.49Z Elevage de gibier
E-mail : gibierdusud@gmail.com

Chasseurs-randonneurs pour un partage du territoire

Début octobre, la fête de la randonnée pédestre autour de Bédarieux a réuni 1200 marcheurs. Prévenues, les dianes locales ont modifié leurs habitudes de chasse pour permettre le bon déroulement de cette fête, dans l'esprit d'un partage du territoire.

Afin d'affirmer son partenariat avec la section départementale de la randonnée pédestre, l'association des chasseurs de grand gibier de l'Hérault a tenu à être présente sur cette manifestation. A cette occasion, le président Joël Roux a remis 70 kg de pâtes à la banque alimentaire. La prochaine manifestation entre chasseurs et randonneurs est d'ores et déjà programmée pour le 28 juin 2015 : il s'agit d'un rallye pédestre sur le site de Camplong.



LE SUD SAUVAGE
Tel : 07 82 40 83 68

GARENNES DE REPRISE ESPAGNE
PERDRIX ROUGE CERTIFIÉES

JULIEN BLANC - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Chasse et piégeage - Elevage de gibier
E-mail : lesudsauvage@outlook.fr

N° agrément 3496001
Élevage sous contrôle vétérinaire

GIBIERS DES CLAPISSES

CD 26 - MAS NAUD - 34160 CASTRIES
Contact : Joël BERGER 04 67 86 13 49 - 06 03 03 11 56

Guy Bardou, l'infatigable aménageur du GIC des Capitelles

Honoré dernièrement par le président de la Fédération, l'efficacité de cet homme de terrain n'a d'égale que sa discrétion.



Bien qu'il ne le revendique pas, Guy Bardou est incontestablement la cheville ouvrière de ce territoire de chasse, mais l'homme se veut plutôt modeste et humble : « *tout le travail réalisé sur le GIC et sur la société de chasse de Neffîès est le fruit d'une équipe. Certes, j'ai passé des heures et des heures sur le tracteur, mais j'ai pris tellement de plaisir... et ça continue ! Un tracteur acquis grâce à une subvention de la DDA* », précise-t-il.



Guy Bardou : plus de 30 ans au service de la chasse (photo d'archives).

Cette subvention remonte à près de trente ans. En 1985, Neffîès a été la première société de chasse du sud de la France à obtenir le premier prix des "Honneurs Laurent Perrier de la Chasse". Chaque année, ces honneurs prestigieux récompensent une société de chasse pour la qualité de sa gestion.

A l'époque à Neffîès, sous l'impulsion de Jean Blayac, qui est aujourd'hui Vice-Président de la fédération des chasseurs de l'Hérault et responsable de la commission petit gibier, on vouait un véritable culte à la perdrix rouge.

Territoire de plaine et de piémont, Neffîès et plus largement les communes qui appartiennent au GIC des Capitelles, offrent de belles potentialités pour la reine du petit gibier de plaine. Caux, Fontès, Roujan, Margon, Pouzolles, Gabian, Abeilhan, Cabrières, Lézignan-la-Cèbe et Alignan-du-Vent se sont regroupées dès 1991. Guy Bardou assure la trésorerie de ce groupement d'intérêt cynégétique depuis sa création, avec la rigueur qui caractérise l'homme.

Toutes les recettes classiques ont été utilisées sur ce vaste territoire, essentiellement viticole, pour préserver et favoriser l'essor des populations de petit gibier. Des cultures à gibier, Guy Bardou en sème à foison ; une cinquantaine de parcelles, essentiellement de la luzerne parce qu'elle est favorable au lapin et à bien d'autres espèces. Les abreuvoirs, Guy Bardou les remplit régulièrement avec son tracteur et sa remorque chargée d'une citerne d'eau.

Autre recette classique, l'ouverture du milieu en garrigue. C'est encore l'œuvre de Guy Bardou qui utilise pour l'occasion un gi-robroyeur, vieux mais parfaitement entretenu.

Dans un local flambant neuf mis à disposition par la commune, Guy Bardou bichonne son matériel agricole qui a tant fait pour l'aménagement du célèbre territoire. Comme tous les amoureux des vieux objets, Guy est un peu possessif ; lorsqu'on lui parle d'une CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole) qui pourrait profiter à l'ensemble du GIC des Capitelles, il se dérobe et passe tout de suite à un autre sujet. Par exemple celui de la défense contre les incendies où, grâce au providentiel tracteur et sa citerne, il passe partout et parvient sur un départ de feu avant même que les pompiers n'interviennent.

Cet inquiet perfectionniste, qui voue depuis plus de trente ans son temps de loisir à l'activité cynégétique de son territoire, ne perçoit malheureusement pas la relève. Ce qui finalement le rend vraiment indispensable, sa modestie dut-elle en souffrir.

**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@gmail.com
Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115
N°agrément DDAF 30241

Coup de projecteur sur la Diane Lespignanaise

Située aux confins sud-ouest de notre département, cette société de chasse limitrophe de l'Aude s'investit en faveur du petit gibier sédentaire. Mais l'apparition récente du sanglier améliore depuis quelques années le tableau de chasse final et se révèle surtout comme élément fédérateur.



Le président Lespignanaise Yves Corbi entouré de messieurs Bordéra et Philippe, membres du bureau de la diane.

Selon toute vraisemblance, le village de Lespignan devrait son nom à sa position sur des coteaux jonchés de ronces et d'épines, "espigno" en occitan. Mais, selon une autre hypothèse, Lespignan pourrait venir de "Lepinus", nom d'un gouverneur romain qui possédait un palais dans le village.

Située à 10 km au sud-ouest de Béziers et à 10 km également de la mer, cette commune héraultaise est limitrophe du département de l'Aude, avec pour frontière naturelle le fleuve éponyme.

Poursuivre la tâche des anciens

La Diane Lespignanaise est un syndicat de chasseurs et de propriétaires. Son territoire de chasse s'étend sur un peu plus de 2000 hectares, répartis pour moitié en plaine à vocation viticole et céréalière avec des étangs, des prairies et des friches ; et pour l'autre moitié en coteaux composés essentiellement de garrigues et de friches entrecoupées de petites parcelles de vignes.

Ici, compte tenu de la proximité de Béziers, l'urbanisation est tendance et les chasseurs assistent impuissants au mitage du territoire. Ils n'ont que plus de mérite à faire des efforts d'aménagements et de gestion qui permettent de pérenniser l'activité cynégétique.

C'est sous l'impulsion d'un nouveau bureau, présidé par Yves Corbi, que

le conseil d'administration de la diane s'est mis en devoir de continuer le travail initié par l'ancien Président Francis Monros et son secrétaire Christian Roux.

Le petit gibier avant tout !

A Lespignan, la chasse est très majoritairement celle du petit gibier ; la perdrix et le lièvre sont les espèces emblématiques tout comme le lapin. Les chasseurs locaux se sont fixés pour principale mission la gestion patrimoniale des populations de perdrix rouge. « Nous ne lâchons aucune perdrix et travaillons sur des populations totalement sauvages », s'enorgueillit Yves Corbi.

Depuis trois ans, avec l'appui de l'ONCFS et du technicien fédéral Raphaël Heureude en charge des petits gibiers, des comptages sont réalisés au printemps pour dénombrer le nombre de couples. En été, les échantillonnages de compagnies permettent d'évaluer la réussite de la reproduction, puis une analyse du tableau de chasse grâce à la récolte d'ailes.

En 2014, le président Yves Corbi s'est réjoui des résultats : « Nous avons évalué avant l'ouverture 4,3 jeunes par couple, ce qui n'est pas si mal compte tenu de la moyenne du département qui, me dit-on, se situe à moins de 2 jeunes par couple. Le perdreau a ouvert du 5 octobre au 11 novembre. Ici, son tir était autorisé uniquement le samedi et le dimanche, avec un "bag limit" de 2 oiseaux par

jour et par chasseur. Nous avons été très raisonnable, de telle manière que nous devrions retrouver l'année prochaine, le même capital d'oiseaux, sinon plus » !

Des aménagements spécifiques

Pour satisfaire au bon développement du petit gibier sédentaire, les chasseurs locaux ont installé sur leur territoire pas moins de trente cinq agrainoirs et autant d'abreuvoirs, indispensables en été. Parallèlement, ils entretiennent annuellement environ cinq hectares de culture à gibier.



Preuve que les sangliers sont bien là, les chasseurs sont obligés de protéger les agrainoirs et abreuvoirs.

« Nous utilisons, avec l'accord des propriétaires, des parcelles laissées en friches » précise le président, « nous y avons implanté du soja, du sorgho et du tournesol ».

En complément, la Diane Lespignanaise dispose de trois gardes et quatre piégeurs agréés qui régulent

les prédateurs. L'accent est mis sur la régulation des becs droits et des renards qui sont les principaux prédateurs du petit gibier.

Lièvres et lapins en complément

Si la perdrix fait l'objet de toutes les attentions, le lièvre et surtout le lapin bénéficient d'aménagements spécifiques sur le terrain.

Tous les ans, les chasseurs locaux lâchent une centaine de levrauts accompagnés d'une quinzaine de trio de lièvres adultes. Ces renforcements de populations ont lieu entre le mois de février et le mois de juin. Dans la même période, des faisans reproducteurs sont également lâchés. Ils bénéficient des aménagements destinés à la perdrix.

La chasse du lièvre est ouverte du 5 octobre au 10 décembre et comme pour la perdrix, le bureau de chasse a fixé un quota de prélèvement d'un lièvre par jour et par chasseur.

Autre axe de travail, le lapin de garenne. Lorsque les populations autochtones ont disparu, l'ancien bureau a tenté de les reconstituer. La nouvelle équipe poursuit ce travail qui a débuté il y a une dizaine d'années. Des garennes artificielles ont été implantées dans des lieux stratégiques du territoire. Elles sont



Les garennes sont clôturées et leurs abords sont interdits à la chasse.

clôturées et le piégeage aux alentours est intensifié.

« Malheureusement, les résultats ne sont pas encore très probants » déplore le président « du fait de l'apparition de plusieurs épizooties et de la prédation qui persiste malgré nos efforts. Pour la première fois cette année, nous constatons quelques progrès, mais c'est très aléatoire ».

Le sanglier pointe le bout de son groin

La bête noire étend depuis quelques années son aire de répartition dans la plaine, tant et si bien qu'elle a fait son apparition à Lespignan. Certes le tableau est infime au regard des prélèvements départementaux, mais quelques dégâts sont constatés sur des céréales. Ce qui a contraint la Diane Lespignanaise à s'organiser. Il y a deux ans, la fédération lui a délivré un carnet de battue et depuis, les chasseurs locaux gèrent eux-mêmes les problèmes et inter-

viennent dès qu'on leur signale les premières incursions nocturnes des suidés.

« Nous ne voulons pas que ces animaux deviennent un fléau et viennent gâcher notre chasse. Par contre, l'organisation de battues nous permet de nous retrouver tous ensemble et de fédérer une équipe ».

De plus en plus de chasseurs participent aux battues. « Cette chasse est un vrai moment de partage et d'amitié », insiste Yves Corbi. « Chaque battue est une fête où chacun retrouve ses amis et passe un bon moment ».

« Dans la droite ligne du travail réalisé par nos prédécesseurs, nous voulons instaurer et perpétuer cette convivialité et cette amitié que nous apporte la chasse. Francis Monros et Christian Roux avaient déjà bien amorcé le processus, c'est maintenant à nous qu'incombe la charge de continuer à fédérer l'ensemble de nos chasseurs ».



Lors de notre reportage, nous avons relevé sur le territoire de Lespignan plusieurs indices de présence : perdrix, lapin, sanglier.

LES BATTUES FÉDÉRATRICES

A Lespignan, un vent nouveau souffle incontestablement sur la diane locale. Car si le petit gibier reste au cœur des préoccupations des chasseurs locaux, qui œuvrent toute l'année pour que les populations de lièvres, de lapins et de perdrix restent conséquentes, ils n'en bénéficient pas moins aujourd'hui d'un allié inattendu avec le sanglier, qui s'installe petit à petit sur leur territoire. L'arrivée de la bête noire a réveillé les ardeurs et permet de fédérer les porteurs de permis autour du nouveau bureau. « Notre rôle est maintenant de veiller à ce que l'animal ne devienne pas source de conflits », conclut le président.

Les résultats des rencontres Saint Hubert

Cette édition 2014, qui s'est déroulée à Puisserguier, a atteint un record de participation et certains concurrents ont tutoyé l'excellence.

Organisateurs patentés depuis plus de 10 ans des concours Saint Hubert en région, Bernard Aussel et Marie-Claire Arnoux peuvent être fiers de l'évolution, année après année, de cette épreuve qui associe le chasseur et son chien dans un esprit sportif et une éthique de la chasse irréprochable.

Fiers du nombre de participants qui évolue chaque année -ils étaient une trentaine pour cette édition 2014- et fiers du niveau de la compétition, puisque en série "Chasseurs", 3 candidats ont totalisé plus de 85 points chacun (sur les 100 points possibles).

Ainsi, bien qu'ils ne soient pas qualifiés pour la finale régionale, nos félicitations vont à Christian Cayzac et son épagneul breton qui ont totalisé 85,5 points, ainsi qu'à Luc Fruitet et son setter anglais qui ont réalisé un parcours valant 85 points. La première place dans cette série revenant à Rémi Pla avec H'Cup du Canal de Lunel (épagneul Breton) avec 87,5 points.

Un seul petit regret, l'absence de chasseresses ! Gageons que l'association "La Chasse au Féminin"



De gauche à Droite : Jean-Noël Badenas Maire Conseiller Général de Puisserguier, Laurent Obiols Président de la Société de chasse locale, Bernard Aussel organisateur des rencontres Saint Hubert, Jean-Pierre Gaillard Président fédéral et Ferdinand Jaoul Conseiller Régional.

qui vient de voir le jour dans l'Hérault sous l'impulsion de l'administratrice fédérale Régine Mathieu contribuera à drainer la gent féminine vers cette épreuve.

Pour conclure nos remerciements iront aux 4 juges, Raphaël Heureude, René Capderont, André Villac et Bernard Aussel qui ont assuré le bon déroulement et le classement de ce concours, aux or-

ganisateurs locaux de Puisserguier notamment le président de la société de chasse Laurent Obiols et enfin à Messieurs Jean-Pierre Gaillard Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, Jean-Noël Badenas maire Conseiller Général de Puisserguier et Ferdinand Jaoul Conseiller Régional pour leur présence à la remise des prix.

LES LAURÉATS

- ▶ **Catégorie chasseur chien d'arrêt**
PLA Rémi avec H'Cup du canal de Lunel (Epagneul Breton mâle)
- ▶ **Catégorie chasseur spaniel**
BALMFREZOL Franck avec Iccione du clos de la ronce Saint Hubert (Springer femelle)
- ▶ **Catégorie trialisant spaniel**
BALMFREZOL Franck avec Fidji du Puit Lachaud (Springer femelle)
- ▶ **Catégorie trialisant chasseur**
THOMAS Patrick avec Cinka de Landa Gori (Pointer femelle)
- ▶ **Catégorie jeune chasseur**
MORAT Thibault avec Filou (Epagneul Pont Audemer mâle).



Rémi Pla, vainqueur en catégorie Chasseur-Chien d'arrêt avec le score élogieux de 87,5 points.



La formation 2015 au Brevet Grand Gibier

Une présentation de cette formation sera organisée le vendredi 30 janvier 2015 à 18h30 dans les locaux de la Maison des Associations à Montagnac.

La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité de la part de ses pratiquants. C'est pourquoi l'ADCGG34 (Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault) organisera en 2015 une session de formation au Brevet Grand Gibier.

Ce brevet est un test, un challenge pour soi même ! Il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et notamment, d'une expérience pratique dans le maniement des armes.

Il recevra un diplôme et un insigne au logo du brevet grand gibier.

Six soirées de cours et une sortie en forêt sont prévues au cours desquelles seront abordés la connaissance des espèces, de la forêt, des modes de chasse au grand gibier, la balistique et les armes, les chiens, la recherche au sang, les maladies du gibier, ainsi que la gestion des espèces et des territoires.

Le brevet grand gibier comporte une épreuve pratique éliminatoire sur cible fixe et sanglier courant

(carabine, arc) ou de reconnaissance de fanfares pour le brevet vénerie. Ainsi qu'une épreuve théorique avec des questions éliminatoires. Pour obtenir le brevet, le candidat devra satisfaire aux 2 épreuves.

Tout sur l'organisation de ce brevet sur le site de l'association www.ancgg.org/ad34

Contacts :

Joël ROUX 06 68 54 79 96 ou
Didier RIPOLL 06 73 37 65 93.

Les Rendez-vous de l'UNUCR



Chaque année, l'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge (UNUCR) forme des conducteurs de chien de sang pour la recherche du grand gibier blessé. En 2015, deux stages de formation sont programmés :

- ▶ du 1^{er} au 3 mai 2015 à Saint-Geniès (Gironde)
- ▶ du 26 au 28 juin 2015 à Velaine en Haye (Meurthe-et-Moselle).

Au programme les interventions d'une vingtaine de moniteurs sur le comportement du chasseur, les indices de

tir et de blessure, le choix et l'éducation du chiot, la pratique de la recherche, les races utilisées, la balistique, les aptitudes requises, la législation.

Dans notre département, 5 conducteurs de chien de sang agréés par l'UNUCR sont à votre service :

ARIBAUD Jean-Robert - 34220 RIOLS	06 80 10 01 14
BLAYAC Claude - 34220 RIOLS	06 08 02 79 13
BRIGAS Marc - 34120 TOURBES	06 34 26 68 03
ROLLAND Eric - 34120 TOURBES	06 10 27 89 52
ROUX Joël - 34550 BESSAN	06 68 54 79 96

Le Calendrier 2015 des Concours de Meutes (AFACCC)

Date	voie	lieu	Responsable	contact
7 et 8 février 2015	lapin	Puisserguier	Carrière Denis	06 07 55 02 06
du 6 au 8 mars 2015	sanglier	St-Géniès-de-Varensal	Allies Christian	06 87 33 56 59
du 13 au 15 mars 2015	sanglier	Finale régionale Les Rives	Agussol Didier	06 82 45 65 48
du 20 au 22 mars 2015	lièvre	Roquebrun	Benoist Laurent	06 08 71 03 20

Le calendrier 2015 des Brevets de Chasse (SCC)

Date	voie	lieu	Responsable	contact
du 6 au 8 mars 2015	sanglier	Octon	Boyer Michel	06 88 18 70 11
du 13 au 15 mars 2015	sanglier	Pardailhan	Laviale Lionel	06 99 40 23 72
du 20 au 22 mars 2015	sanglier	Viols-en-Laval	Fabre Norbert	06 21 34 11 88
21 et 22 mars 2015	lièvre-chevreuil	Ferrals-les-Montagnes	Berdeil William	06 32 81 17 51

Prélèvement d'un oiseau bague

De nombreuses espèces d'oiseaux en France comme en Europe sont suivies par baguage (patte ou bague nasale). Ces suivis sont importants pour mieux comprendre l'évolution des populations d'oiseaux et au final défendre la chasse. Si vous prélevez un oiseau bague (Grives, Canards, Bécasse, Pigeon, ...), retournez-nous la bague au plus tôt, vous recevrez en retour la fiche d'identification de l'oiseau (lieu et date du baguage). En vous remerciant vivement pour votre participation !



Chasse à course

La Diane de Lousse et le Rallye de Comminges organisent le mardi 17 février 2015 au départ de l'esplanade d'Octon (près de lac du Salagou) une chasse à course sur sanglier. Accès libre.

Buvette et restauration sur place.

Contact : M. Ollier tél : 06 22 40 69 54.

Un sanglier dans les faits divers

Un sanglier blessé par des chasseurs lors d'une battue dominicale s'est réfugié dans les rues de Sussargues, semant la panique chez les habitants de ce village périurbain situé proche de Montpellier.

La bête a chargé un groupe d'habitants, atteignant à la jambe l'un d'eux et au pied un petit garçon de 3 ans. Finalement, plus de peur que de mal, l'animal a été tué peu de temps après par les chasseurs en présence de Mme Lloret, maire du village qui, le lendemain, s'est voulue rassurante sur les blessures superficielles des deux personnes touchées. « *Il n'empêche que nous avons frôlé la catastrophe car le village, un dimanche midi, grouille de monde et un sanglier blessé peut être très dangereux* » a-t-elle ajoutée.

Des noms pour les chiots nés en 2015

Le noms des chiens nés en 2015 devront commencer par la lettre L. Tout en respectant ce critère, vous pouvez laisser libre cours à votre imagination, ou à vos goûts, mais voici quelques idées qui pourront vous aider.



Mâles : Label, Labo, Lad, Laïus, Land, Larcin, Larigot, Larron, Larsen, Lattis, Leader, Lepton, Lest, Lias, Lido, Lift, Lifting, Limier, Lingot, Links, Lloyd, Loft, Logo, Lokoum, Looping, Look, Lord, Lotus, Loulou, Loustic, Lupin, Luron, Luth.

Femelles : Lassy, Lady, Lamie, Latrie, Lauze, Lola, Leste, Lettrine, Levrette, Liane, Lice, Lichette, Lie, Liesse, Lige, Ligie, Ligue, Ligule, Lilette, Limette, Liquette, Lyre, Lisette, Lombes, Laury, Lubie, Lucane, Lucie, Lymphé, Lyse.

ERRATUM

En page 13 de notre numéro 96 de "La Chasse dans l'Hérault", sous le titre "Les becs droits de drôles d'oiseaux", nous avons malencontreusement illustré le paragraphe "Geai des chênes" par une photo de Pinson des arbres (mâle), qui n'est pas un bec droit, mais un passereau. Mille excuses à nos lecteurs. Voici donc une photo de Geai des chênes.



CONVOCAATION

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le **SAMEDI 4 AVRIL 2015 à 9 h 00** à la salle polyvalente Gaston Sabatier à Saint-Brès.

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE (art. 11)

- Rapport du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération 2014-2015 ;
- Rapport de gestion du trésorier ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2013-2014 et du budget de l'exercice 2015-2016, affectation du résultat aux réserves ;
- Vote du montant des cotisations 2015-2016 et des participations financières du plan de chasse 2015-2016 ;
- Questions écrites.

Seront également inscrits à l'ordre du jour :

- Propositions des dates d'ouverture et de clôture pour la saison 2015-2016 à soumettre à la CDCFS ;
- Liste des distinctions honorifiques ;
- Questions diverses.

CONDITIONS DE PARTICIPATION (art. 3 et 11 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation pour la saison en cours, qu'ils soient affiliés en tant que titulaires du permis de chasser ou détenteurs d'un droit de chasse.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent à la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs (art. 2 du règlement intérieur).

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent. Il appartient au représentant légal d'un territoire de justifier de ses droits de chasse vingt jours avant l'assemblée générale.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit **au plus tard le 13 mars 2015, date limite impérative**.

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente (soit 229 voix).

Conformément au règlement intérieur, les chasseurs individuels qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale doivent s'inscrire vingt jours avant, soit **au plus tard le 13 mars 2015, date limite impérative**.

Vous devrez vous présenter à l'assemblée générale avec votre permis de chasser validé.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition de tous les membres de la fédération à son siège social.

QUESTIONS ÉCRITES (art. 11 des statuts)

Pour qu'une question écrite soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée :

- soit par le Conseil d'Administration ;
- soit par au moins 50 adhérents à la fédération départementale des chasseurs pour la saison cynégétique écoulée.

Elle doit être adressée par écrit ET reçue au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Parc d'Activités "la Peyrière" - 11 rue Robert Schuman - 34433 Saint Jean de Védas Cedex, **au plus tard le 13 mars 2015, date limite impérative**.

S'équiper Partager Voyager Rencontrer

Rendez-vous
du 10 au 13
avril 2015

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

• Autoroute A13 sortie N°11 •

Salon de la Chasse
et de la Faune Sauvage
de Rambouillet

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 39 12 60 55



Cultures faunistiques : La Région Languedoc-Roussillon partenaire des chasseurs



Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon apporte chaque année son soutien aux fédérations de chasseurs dans l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales pour l'implantation de cultures faunistiques.



Des semences peu exigeantes et adaptées aux conditions du sol et du climat.

En cinq ans, ces subventions ont permis aux associations de chasse d'implanter plus de 10 000 hectares de légumineuses, de graminées céréalières et fourragères, et d'espèces fleuries.

Les cultures faunistiques favorisent la biodiversité tout en maintenant la potentialité agricole de l'espace rural. En 2014, pour le seul départe-



Des espèces fleuries attractives pour les insectes.

tement de l'Hérault, la région a octroyé 27 500 euros à la Fédération des chasseurs. Cette aide a permis de mettre en place 618 hectares 33 a de cultures faunistiques réparties sur les territoires de 124 sociétés de chasse et un groupement d'intérêt cynégétique, soit au total 136 associations.

Conduite du dispositif

Dans son catalogue "Amélioration de la chasse", la Fédération des Chasseurs de l'Hérault offre la possibilité à toutes les sociétés de chasse adhérentes (287 sociétés communales, 8 sociétés intercommunales, 34 associations communales de chasse agréées, 2 associations intercommunales de chasse agréées, 348 dianas, 6 associations de chasse maritime et 5 groupements d'intérêt cynégétique), de réaliser des aménagements favorables à la faune sauvage.

Ainsi, les sociétés de chasse qui le souhaitent peuvent procéder par gyrobroyage à des opérations de réouverture du milieu et de mise en place de cultures faunistiques sur des parcelles.

Pour mener à bien ce dispositif, les techniciens fédéraux sont chargés de collecter les prévisions de mise en cultures (coordonnées des personnes, identification des parcelles, surfaces concernées, précédents culturels et type de cultures souhaitées).

En tenant compte de ces données, ils réalisent des diagnostics de territoires et conseillent les intéressés sur le choix des parcelles, des surfaces, et des types de cultures à implanter au printemps.

Au cours de l'été, ils procèdent au contrôle de la conformité des parcelles mise en place.



Les cultures faunistiques, des aménagements en faveur de la faune.

QUEL ENTRETIEN POUR DES CULTURES FAUNISTIQUES ?

- ▶ Pas d'intervention sur les parcelles du 15 mars au 30 juillet, période de reproduction de la faune sauvage.
- ▶ Un entretien par fauche centrifuge, gyrobroyage centrifuge ou pâturage hors période sensible, tous les 2 ou 3 ans.
- ▶ Et bien sûr pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les cultures.

RÉTROSPECTIVE

Des Hauts Cantons à la Mer, La Chasse dans l'Hérault



1991 - 2015 : un quart de siècle d'informations au service de tous les chasseurs du département.
Retour sur les principaux événements qui ont fait l'actualité de ces 25 dernières années.

Le premier numéro de notre titre date en fait de 1988. Mais durant les trois premières années, son tirage était limité à 500 exemplaires car notre revue n'était destinée qu'aux présidents de sociétés de chasse.

Ce n'est qu'en 1991 que la fédération a décidé d'étendre sa diffusion, quatre fois par an, à tous les chasseurs du département.

Ainsi, chaque trimestre depuis 25 ans, La Chasse dans l'Hérault vous informe sur le grand gibier, le petit gibier, le gibier d'eau, les migrateurs, le piégeage, l'aménagement des territoires de chasse, les études scientifiques, les comptages, le permis de chasser, la sécurité à la chasse, la réglementation, la cynophilie autant de rubriques que vous avez plaisir à retrouver chaque trimestre depuis un quart de siècle et qui constituent une source d'informations utiles à tous les chasseurs du département.

Dans les pages qui suivent, les chasseurs retrouveront, ou découvriront pour les plus jeunes, les principaux événements qui ont fait l'actualité cynégétique de ces 25 dernières années.
Bonne lecture à tous.



RÉTROSPECTIVE

1988

La France compte 1.800.000 chasseurs, l'Hérault 37000. L'examen du permis de chasser se résume à une seule épreuve théorique. Dans notre département, 1102 candidats passent l'examen, 778 obtiennent le précieux sésame, 101 sont ajournés et 223 sont éliminés.

3000 chasseurs héraultais répartis dans 160 diances chassent régulièrement le sanglier. Dans l'Hérault, le tableau annuel est de 4200 sangliers et le premier plan de chasse chevreuil voit le jour, à titre expérimental : 3 brocards, 1 chevrette et 2 faons.

À la Fédération, située au 22 de la rue des Chasseurs à Montpellier, on commémore en présence du Député-Maire de Montpellier Georges Frêche la mémoire de Félix Mounis, qui présida aux destinées fédérales de 1959 à 1977. La salle du Conseil d'Administration portera son nom.

Brice Lalonde est nommé secrétaire d'Etat à l'environnement du gouvernement Rocard. Il reçoit les présidents Daillant (UNFDC), Sallenave (FDC Landes), Goustat (FDC Dordogne) et Pouget (ANCGE), principaux dirigeants de la chasse française, pour une reconnaissance formelle du « phénomène social important qu'est la chasse ».



Deux chiffres à retenir :
37000 chasseurs, 4200 sangliers

1989

Les arrêtés préfectoraux concernant les dates de chasse aux oiseaux migrateurs sont déférés devant les tribunaux par les associations environnementalistes. Certains arrêtés sont cassés.

Premières grandes manifestations de chasseurs à Dijon, Tulle, Périgueux, Guéret, Rennes... Dans notre région, 35000 chasseurs défilent à Marseille pour s'opposer à la directive européenne 79/409 dite directive « Oiseaux ».

Création du Mouvement CPNT. Pour la première fois, les chasseurs présentent une liste aux élections européennes. Elle recueille 750.000 voix, soit 4,13% des suffrages exprimés. Pas suffisant pour avoir des élus, il aurait fallu atteindre 5%.

Après la myxomatose (1952), une deuxième maladie fait son apparition. Il s'agit de la VHD (Viral Hémorragic Disease) qui décime les populations de lapins de garenne.



Premiers contentieux contre les dates de chasse

1990

Des Etats Généraux de la Chasse sont organisés à Strasbourg. On y constate la multiplication des recours devant les tribunaux, la remise en cause de la loi Verdeille, le développement des campagnes de communication hostiles à la chasse. D'où la décision de la fédération d'étendre dès l'année suivante l'information à l'ensemble des chasseurs avec le bulletin fédéral.

Création de l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique) par les fédérations de chasseurs du Sud de la France afin de développer des programmes régionaux d'étude et de développement sur la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Le taux moyen de reproduction de la perdrix rouge est de 2 avec des pics à 3 dans certaines communes, ce qui augure de bonnes perspectives d'ouverture.

Côté grand gibier, un symposium est organisé à Mèze par l'ONC et la DPN. Des biologistes, scientifiques, techniciens et gestionnaires de plusieurs pays européens font le point sur les techniques de capture et de marquage des ongulés sauvages.



Remise en cause de la loi Verdeille
sur les ACCA

1991

Premières opérations médiatiques de plantations de haies entre chasseurs et scolaires sous le slogan : « A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine ».

Notre revue fédérale décide de présenter dans chacun de ses numéros une rubrique « Radioscopie » dédiée à la vie d'une société de chasse. Première société présentée en 1991 : Lunel. Depuis, ce sont environ 90 sociétés de chasse qui ont été mises à l'honneur dans notre bulletin fédéral.

Nous en sommes à la cinquième édition du salon « Chasse-Pêche-Nature » de Saint-Gély-du-Fesc et la notoriété de cette manifestation dépasse déjà très largement les limites de notre département.

Réunis au Sénat, les représentants des fédérations de chasseurs expriment leur « ras le bol » face au Ministre de l'Environnement Brice Lalonde ainsi qu'aux nombreux parlementaires présents. Ils votent une motion de défiance contre l'Europe tatillonne qui lamine les cultures régionales.



Première opération Sainte-Catherine avec les scolaires

1992

La fédération des Chasseurs de l'Hérault embauche deux techniciens cynégétiques qui seront chargés d'épauler sur le terrain les sociétés de chasse.

La chasse au gibier d'eau ouvre le 25 juillet 1992 sur le DPM de l'étang de Thau et le 2 août 1992 sur le DPM de l'Étang de l'Or.

Avec le soutien de certaines fédérations dont celle de l'Hérault, l'ANCLATRA créé le laboratoire Bio Espace qui sera chargé de mettre au point la vaccination des lapins par les puces.

L'annonce d'un vaste réseau européen d'espaces protégés baptisé Natura 2000 est perçu comme une atteinte aux activités humaines en milieu rural.

Élections régionales : CPNT présente des candidats dans toutes les régions de France. Résultats : 29 conseillers élus dans 13 régions dont Georges Cabanes en Languedoc-Roussillon.



L'ANCLATRA créé le laboratoire Bio Espace

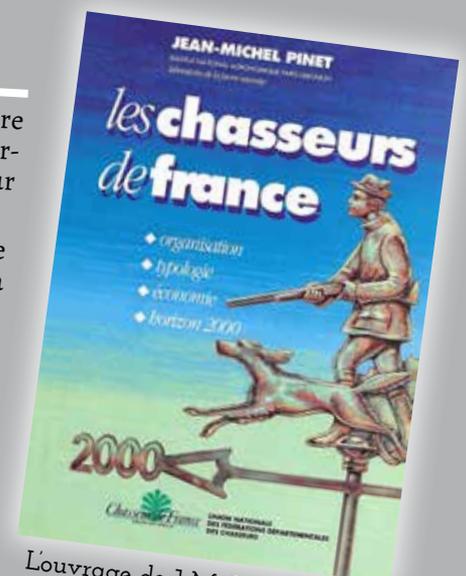
1993

Conformément à la nouvelle réglementation, les futurs piégeurs doivent s'inscrire à une formation spécifique dispensée par les gardes de l'ONC. Cette première formation aura lieu à Caux où est remis à tous les participants un manuel du piégeur et un carnet de piégeage.

Selon une enquête réalisée par le laboratoire de zoogéographie de l'Université de Montpellier III en partenariat avec l'ONC et la Fédération dans le département, la myxomatose touche 2/3 des sociétés de chasse, la VHD également. Le tableau de chasse est estimé entre 50 000 et 55 000 lapins.

Le 21 janvier 1993, un chasseur à l'approche accompagné par un guide de chasse du GIC Caroux-Espinouse tire un mouflon record. L'animal, âgé de 10 ans, cote 222 points CIC.

Auteur d'un ouvrage sur Les Chasseurs de France, le professeur Jean-Michel Pinet laisse entrevoir quelques solutions qui pourraient arrêter l'hémorragie lente mais constante du nombre de chasseurs. Sans grands résultats...



L'ouvrage de J.-M. Pinet projette la chasse à l'horizon 2000

RÉTROSPECTIVE

1994

Un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) met le feu aux poudres. Il précise que « toute activité de chasse est susceptible de perturber la faune et peut conditionner l'état de conservation des espèces... »

Partout en France, les chasseurs manifestent avec comme slogan « Aujourd'hui dans la rue, demain dans les urnes ». Dans le Sud, on compte 40000 manifestants à Bordeaux, 30000 à Toulouse, 20000 à Privat, 30000 à Montpellier.

CPNT présente une liste aux élections européennes. Elle recueille 771000 voix (3,96% des suffrages). Pas suffisant pour avoir des élus.

L'examen du permis de chasser comporte désormais une session de formation pratique qui doit être acquise avant l'examen théorique. Le département compte 31000 chasseurs.

Pour la première fois, l'ouverture du sanglier est anticipée d'une semaine par rapport à l'ouverture générale.



Apparition de la formation pratique à l'examen du permis de chasser

1995

Selon un sondage BVA, 48% de français ont une bonne opinion de la chasse (contre 36% en 1990).

Le piège à mâchoire est définitivement interdit par la réglementation européenne. Importé du Canada, le piège Belisle fait son apparition sur le marché français.

8000 sangliers ont été prélevés la saison dernière dans l'Hérault. « Une année record » titre notre bulletin fédéral. L'ouverture de l'espèce est avancée au 15 août. La vignette sanglier est à 100 francs (15,4 euros).

La pratique de chasse à l'approche du chevreuil en été est autorisée dans les Hauts Cantons. La fédération forme les guides. 9 brocards seront prélevés la première année.



Premières chasses à l'approche dans les hauts cantons

1996

L'essor du réseau européen d'espaces protégés Natura 2000 inquiète le monde de la chasse. Les fédérations incitent les chasseurs à être présents dans les Comités de pilotage qui sont chargés de définir les documents d'objectif.

Dans l'Hérault, les carnets de battue rendent leur verdict : 10.000 sangliers au tableau. Le montant des dégâts atteint des sommets : 1,9 million de francs (292.000 euros).

La Fédération demande au préfet de retarder la fermeture du sanglier au 21 janvier 1996. Deux cantons pourront même chasser jusqu'au 4 février 1996.

5000 chasseurs gardois manifestent à Nîmes contre le refus du préfet de classer nuisible le pigeon ramier. Les chasseurs de l'Hérault viennent en soutien.



Inquiétudes des chasseurs concernant Natura 2000

1997

Dans tous les départements de l'arc méditerranéen, de fortes flambées de myxomatose déciment les populations de lapins de garenne.

Bio Espace annonce la mise au point d'un vaccin efficace contre la myxomatose, le BE4. Mais l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire interdit son expérimentation.

653 candidats se présentent dans le département à l'examen du permis de chasser. 575 l'obtiendront, soit 88%.

Dominique Voynet est nommée Ministre de l'Environnement du gouvernement Jospin. Elle accélère immédiatement le processus de désignation des sites Natura 2000.

LACCA de Pailhès obtient le 2^e prix des Honneurs Laurent Perrier pour sa mise en œuvre exemplaire des mesures agri-environnementales.



La myxomatose au cœur des préoccupations des chasseurs

1998

Les chasseurs descendent dans la rue pour demander l'assouplissement des directives « Oiseaux » et « Habitat ». 12.000 chasseurs défilent à Sète, en prélude de la manifestation historique de Paris qui rassemblera la semaine suivante 200.000 participants.

Aux élections régionales, CPNT présente des listes dans toutes les régions de France et comptabilise 32 élus répartis dans 17 régions, dont Alain Esclopé en Languedoc-Roussillon.

13000 sangliers sont comptabilisés dans l'Hérault sur les carnets de battue. La facture des dégâts accuse une légère baisse à 1.750.000 francs (269.000 euros).

Depuis une bonne dizaine d'années, la perdrix rouge est en constante régression. Plusieurs facteurs sont avancés : la prédation, les produits phytosanitaires, les conditions climatiques mais surtout les perdreaux lâchés qui métissent les populations sauvages.



200.000 chasseurs dans les rues de Paris

1999

Une manifestation d'hostilité au gouvernement est programmée à Cintegabelle, fief électoral du Premier Ministre Lionel Jospin. Elle sera désamorcée par Matignon et sera déplacée à Toulouse (35000 manifestants).

Matignon nomme Monsieur Chasse en la personne de François Patriat, député de Côte d'Or, qui est chargé de formuler des propositions d'adaptation de la législation relative à la pratique et à l'organisation de la chasse.

Le Béarnais Jean Saint-Josse conduit une liste nationale de chasseurs aux élections européennes. Elle recueille 1.196.141 voix, soit 6,77% des suffrages et obtient 6 députés au parlement européen ; dont Alain Esclopé qui cèdera immédiatement sa place au Conseil régional à Pierre Gonzalez.

Le rapport Patriat et ses 73 propositions, qui doivent servir de base à une loi sur la chasse présentée au parlement par Dominique Voynet, est loin de faire l'unanimité dans les rangs des chasseurs.



Alain Esclopé, Président de la Fédération des P.O. élu député européen

RÉTROSPECTIVE

2000

A quelques jours seulement de l'examen du projet de loi sur la chasse, les dirigeants de la chasse française organisent un colloque à l'Assemblée Nationale pour exprimer leurs craintes, notamment sur le maintien des dates de chasse des migrants. En clôture, la Ministre Dominique Voynet ne veut rien céder.

Les chasseurs de l'Hérault manifestent une nouvelle fois à Montpellier pour s'opposer à certains articles de la loi Voynet, notamment la fermeture hebdomadaire de la chasse le mercredi, qui a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Le 28 juin 2000, après un marathon parlementaire sans précédent entre députés et sénateurs, et l'échec d'une commission mixte paritaire, la loi Voynet est adoptée « à l'arraché » par 269 voix contre 255.

Le vote de la loi chasse est entaché de suspicions de tricheries. Photo à l'appui, un député est surpris en train de voter pour ses deux voisins d'hémicycle qui sont absents. Notre revue se procure le cliché et le publie.



la loi Voynet est votée à l'Assemblée Nationale

2001

Un candidat des chasseurs est élu aux élections cantonales dans l'Hérault. Il s'agit de Christophe Morgo sur le canton de Mèze, seul canton du département détenu par un Vert ; tout un symbole !

Les résultats d'une enquête nationale sur les tableaux de chasse font ressortir les grives comme gibier N°1 pour les chasseurs de notre région (545.900 prélevées en L-R.), suivies du lapin (193.300) et de la perdrix rouge (186.800).

Dans un arrêt du 22 juin 2001, le Conseil d'Etat juge que la Directive 79-409 n'exclut pas la possibilité de pratiquer la chasse de nuit du gibier d'eau. Le Conseil d'Etat reconnaît qu'il existe une pratique traditionnelle de cette chasse dans 27 départements dont le nôtre.

Une manifestation réunit à Nîmes plus de 5000 chasseurs du Grand Sud. Ils dénoncent l'intolérance de la ministre de l'Environnement et protestent contre la loi chasse et le zonage Natura 2000.

En juillet 2001, Dominique Voynet est remplacée au ministère de l'Environnement par Yves Cochet.



Christophe Morgo élu
Conseiller Général
des chasseurs

2002

L'examen du permis de chasser comporte toujours une épreuve théorique avec 21 questions à laquelle s'ajoute une épreuve pratique, avec évolution du candidat sur un parcours de chasse, tir à blanc et tir à l'arme rayée sur sanglier courant. Les comportements dangereux sont éliminatoires.

Pour la première fois, les chasseurs ont un candidat, Jean Saint-Josse, à l'élection présidentielle. Il rassemble sur son nom 1.204.689 voix, soit 4,23% des suffrages. Au second tour, Jacques Chirac est élu et Roselyne Bachelot est nommée Ministre de l'Environnement du gouvernement Raffarin.

Dès l'âge de 15 ans, un jeune en possession de l'attestation de réussite à l'examen théorique du permis de chasser peut pratiquer la chasse accompagné d'un titulaire du permis de chasser depuis plus de 5 ans, avec une seule arme pour les deux.

Avec 15400 sangliers au tableau et une augmentation de 14% des prélèvements à la mi-saison, les dates de fermeture de l'espèce s'étalent, selon les unités de gestion, jusqu'au 23 février. Ainsi arrivera-t-on à 17000 sangliers prélevés lors de la saison 2002-2003. Et une baisse de 30% de la facture des dégâts.



Jean Saint-Josse candidat à
la présidence de la République

2003

Jean-Pierre Gaillard est élu Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault en remplacement de Jean Benoît. Première déclaration : « Les chasseurs peuvent compter sur toute la force de mes convictions ! »

Le nouveau Président fédéral s'entretient avec la Ministre de l'Environnement Roselyne Bachelot de passage à Lunel pour défendre les dates de chasse au gibier d'eau.

La Fédération des chasseurs inaugure un centre de formation de l'examen du permis de chasser à Poussan.

Le premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est approuvé par l'Assemblée Générale de la Fédération.

1953-2003 : 50 ans de myxomatose, 15 ans de VHD et toujours pas de remède miracle pour enrayer ces 2 maladies qui frappent le lapin de garenne. La Fédération subventionne les travaux de Bio Espace qui se donne 5 ans pour mettre au point un vaccin recombinant.



Entrevue Gaillard-Bachelot sur les dates de chasse

2004

La Fédération des Chasseurs inaugure son nouveau siège social à Saint-Jean de Védas en présence du Président de la Fédération Nationale des Chasseurs Charles-Henri de Ponchalon.

Une école de chasse « grand gibier » voit le jour au Soulié, dans les Hauts Cantons Héraultais.

Le plan de chasse départemental grand gibier est de 1976 chevreuils, 40 cerfs et 289 mouflons. 15800 sangliers sont prélevés, la facture des dégâts atteint 300.000 euros.

18 lieutenants de Louveterie sont nommés pour une période de 6 ans par le Préfet. Leur mission consiste à réguler par des battues administratives les animaux nuisibles.

Serge Lepeltier succède à Roselyne Bachelot au Ministère de l'Ecologie. Victime de nouveaux modes de scrutin, CPNT n'obtient aucun siège aux élections régionales et aux élections européennes.



Inauguration du nouveau siège de la Fédération à Saint-Jean-de-Védas

2005

La Fédération simplifie la procédure de validation du permis de chasser en mettant en place le « Guichet Unique ».

La Fédération met en place 26 unités territoriales de gestion du petit gibier dans le département. L'objectif est de définir dans chaque unité une méthodologie commune de gestion des espèces de petit gibier.

Le Conseil Général de l'Hérault signe une convention avec la Fédération portant sur un soutien aux écoles de chasse et au centre de formation du permis de chasser.

Nelly Ollin est nommée Ministre de l'Ecologie en remplacement de Serge Lepeltier. Le président Gaillard la rencontrera à Marseille avec la ferme intention de faire évoluer les dates de chasse au gibier d'eau.

La loi sur le développement des territoires ruraux, qui comporte des mesures en faveur de la chasse, est adoptée au Parlement.



Signature d'une convention fédération / Conseil Général

RÉTROSPECTIVE

2006

Le Ministre de l'Écologie suspend l'utilisation des appelants jusqu'à la fin de la saison de chasse pour cause d'épidémie de grippe aviaire.

Le président fédéral Jean-Pierre Gaillard et le Délégué CPNT Ferdinand Jaoul rencontrent à Montpellier Nicolas Sarkozy pour négocier l'ouverture de la chasse le 15 août sur le DPM.

L'ouverture de la chasse au gibier d'eau est marquée par une nouvelle réglementation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les munitions sur les zones humides.

L'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique, financé par les fédérations des chasseurs du sud de la France, s'équipe d'un puissant radar pour étudier la migration des oiseaux.

Le laboratoire Bio Espace annonce qu'il vient de mettre au point un vaccin recombinant Myxo-VHD transmissible par les puces et répond à l'appel d'offre de la Fédération Nationale des Chasseurs qui a décidé de financer plusieurs études scientifiques en faveur de l'espèce.



Rencontre avec Nicolas Sarkozy à Montpellier

2007

Le Président de la Fédération et le délégué CPNT sont reçus en préfecture par la Ministre de l'Écologie Nelly Ollin pour négocier les dates de chasse du gibier d'eau.

Invité par le président Gaillard au siège de la Fédération, le Préfet de Région Michel Thénault valide officiellement le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

La Fédération inaugure son agence technique des Hauts Cantons à Bédarieux.

Jean-Pierre Gaillard est élu Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon.

Selon une étude réalisée par l'institut CSA, 90% des maires de France sont favorables à l'activité cynégétique sur le territoire de leur commune.



Jean-Pierre Gaillard et Ferdinand Jaoul en discussion avec la ministre Nelly Ollin

2008

Une deuxième école de chasse dédiée au petit gibier voit le jour sur l'éco-site du Mas Dieu à Murviel-les-Montpellier.

Un Carnet de Prélèvement Universel (CPU) est testé à titre expérimental sur la commune de Villeveyrac.

Après s'être qualifiée dans notre département en série chasse-resse, Jessy Strudwick (et son cocker Sasha) a gagné la finale nationale du Concours Saint Hubert à Rambouillet. Elle est sélectionnée pour participer au championnat du monde en Croatie.

Une délégation de chasseurs est reçue en préfecture par le ministre de l'Écologie Jean-Louis Borloo. Il est toujours question des dates de chasse.

A quelques jours de la publication de l'arrêté d'ouverture de la chasse au gibier d'eau, une manifestation est organisée à Vic la Gardiole. Elle reçoit le soutien de nombreux élus dont celui du Président de la Région G. Frêche.



Le ministre de l'écologie Jean-Louis Borloo reçoit les chasseurs en préfecture

2009

16500 sangliers comptabilisés au tableau de chasse du département. Le ministère de l'Ecologie lance un « plan national de maîtrise du sanglier » : état des lieux, points noirs, organisation de l'agrainage, indicateurs de gestion, chasse en zone urbaine et dans les réserves...

L'Hérault fait partie des 5 premiers départements de l'hexagone à passer intégralement au Carnet de Prélèvement Universel (CPU). Pour le Président fédéral, il s'agit d'un outil indispensable pour pérenniser la chasse.

Un partenariat est établi entre la Fédération des Chasseurs de l'Hérault et le Comité départemental de la Randonnée Pédestre pour un partage harmonieux de l'espace.

Créée en 2004, l'école de chasse « grand gibier » du Soulié est officiellement inaugurée, en présence de nombreuses personnalités dont le directeur de l'ONCFS Jean-Pierre Poly et le sous-préfet de Béziers Bernard Huchet.

A Villeneuve-les-Maguelone, l'école de chasse « gibier d'eau » organise sa première session de formation.



Inauguration de l'école de chasse du Soulié

2010

Avec un nombre de visites de plus en plus important, le succès du site internet de la Fédération www.fdc34.com se confirme.

Les travaux de pureté génétique de la perdrix rouge arrivent à leur terme avec le test Antagène que les sociétés de chasse sont en droit d'exiger des éleveurs de gibier.

Ferdinand Jaoul est élu Conseiller Régional sur la liste conduite par Georges Frêche ; Il obtient la délégation à la Chasse, à la pêche et aux traditions taurines.

Les élections fédérales confirment Jean-Pierre Gaillard à la présidence de la Fédération. Dans la foulée, il sera réélu à la présidence de la Fédération Régionale du Languedoc-Roussillon, puis élu à la présidence de la grande Région Midi-Méditerranée.



Ferdinand Jaoul, Georges Frêche, Damien Alary

2011

Des Etats Généraux de la Chasse française sont organisés à Paris, en présence de la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet pour définir les perspectives cynégétiques des 15 prochaines années.

La Région Languedoc-Roussillon crée les trophées « Chasse Durable- Sud de France ». Dotés de 10 000 euros de prix, ils viennent récompenser chaque année les sociétés de chasse les plus méritantes en matière de gestion des territoires.

Le Mézois Georges Fareng et son korthals Cassy se qualifient pour le championnat du monde du concours Saint Hubert.

Le Président de la Fédération Jean-Pierre Gaillard est nommé au Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) au titre de personnalité qualifiée agissant dans le domaine de la protection de l'Environnement et du Développement Durable.



Les lauréats des trophées
« Chasse Durable - Sud de France »

RÉTROSPECTIVE

2012

Le président de Région Christian Bourquin déclare sa flamme aux chasseurs lors de l'Assemblée Générale de la Fédération au Cap d'Agde : « Vous êtes les ambassadeurs de la nature, vous êtes sujet à des attaques permanentes et je réaffirme ici ma position de défenseur de votre passion... »

Le Carnet de Prélèvement Universel (CPU), et le Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB) fusionnent et se régionalisent pour le 73000 chasseurs du Languedoc-Roussillon, avec le soutien financier du Conseil Régional.

La Fédération, les Associations de Forestiers et le Conseil Général de l'Hérault signent une charte qui établit une gestion concertée de l'espace forestier tendant vers un bon équilibre forêt-gibier.

A Villeneuve-les-Maguelone et sur l'Étang de l'Or, les chasseurs signent avec l'Etat des chartes Natura 2000 en faveur d'une gestion durable des zones humides.



Des chartes Natura 2000 pour les zones humides

2013

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2013-2019 entre en application avec des nouveautés : nouvelles unités de gestion, port de la casquette orange fluo obligatoire dans les vignes, protocole gel prolongé et nouvelles mesures réglementaires.

La validation du permis de chasser, simplifiée depuis quelques années avec le guichet unique, connaît une nouvelle avancée technologique avec la possibilité de e-validation par internet.

Une nouvelle réglementation sur les armes permet de répondre efficacement à la traçabilité des armes de chasse, sans vraiment alourdir les obligations administratives.

En 25 ans, notre département est passé de 37.000 chasseurs (1988) à 23.000 chasseurs (2013). La Fédération lance une étude sur les raisons de cette désaffection.

La chasse départementale est en deuil : Didier Guionnet, Chef du Service Départemental de la Garderie de l'ONCFS meurt subitement au cœur de l'été.



Un nouveau SDGC pour la période 2013-2019

2014

Dans son numéro de Janvier 2014, la Fédération met à l'honneur les associations cynégétiques spécialisées du département : CNB, Chasseurs à l'Arc, UNUCR, ANCLATRA, ADPAH, AFACCC, ADP34, ADCGG34, Club du Sanglier.

Une nouvelle formule de l'examen du permis de chasser entre en vigueur avec une seule séance qui regroupe les exercices pratiques et les questions théoriques.

La Conseil Régional du Languedoc-Roussillon investit 1,5 million d'euros pour la construction à Montpellier d'une maison Régionale de la Chasse et de la Pêche. L'inauguration est prévue pour 2015.

La construction de ligne TGV Nîmes-Montpellier fait l'objet d'une convention portant sur des mesures compensatoires. Elle est signée à Nîmes entre les fédérations de chasseurs du Gard et de l'Hérault, RFF et OC VIA, le Conseil Régional et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

Notre revue rend hommage au Président de la Région Languedoc-Roussillon, Christian Bourquin, décédé à la fin du mois d'août.



Bientôt une maison régionale de la chasse et de la pêche à Montpellier

La loi sur les Associations Communales de Chasse Agréées a cinquante ans

Retour sur cette loi du 10 juillet 1964 dite loi Verdeille.

Jusqu'à la révolution, le droit de chasse est au souverain qui souvent le délègue aux seigneurs. Cela n'a pas échappé aux révolutionnaires et comme bien d'autres, ce privilège est aboli le 4 août 1789. Le droit de chasse devient un véritable attribut du droit de propriété et la loi de 1844 confirme ce lien étroit entre les deux droits en stipulant : « nul n'a le droit de chasser sur le terrain d'autrui sans son accord préalable ». La propriété, mais surtout, la parcelle cadastrale est alors l'unité de base où s'exprime le droit de chasse. Cette situation ne contribue pas à faire de la chasse une activité ouverte au plus grand nombre. Contrairement à l'idéal voulu par les révolutionnaires.

Fin connaisseur du monde rural en général et de la chasse en particulier, le sénateur tarnais Fernand Verdeille (1906-1974) n'hésite pas à se faire le rapporteur d'une loi un brin révolutionnaire sur l'organisation de la chasse en France.



En 1964, l'objectif de la loi Verdeille était de regrouper l'ensemble des droits de chasse de la commune afin que le plus grand nombre d'habitants puisse y chasser.

Le principe

Il s'agit de créer des associations communales de chasse agréées (ACCA) qui regroupent l'ensemble des droits de chasse de la commune (donc des propriétés) afin que le plus grand nombre d'habitants puissent y chasser. La loi votée à l'unanimité le 10 juillet 1964 a pour but d'assurer une meilleure organisation de la chasse et

de favoriser le développement du gibier par une meilleure gestion.

En 1964 (et les années suivantes) les départements, en accord avec les chambres d'agriculture et les fédérations de chasseurs, se sont prononcés pour dire s'ils souhaitaient créer des ACCA. Le ministre prit alors un arrêté où, dans 29 départements, les ACCA se mirent en place sur toutes les communes. Dans les autres départements (l'Hérault en fait partie) la constitution d'ACCA est possible mais pas obligatoire.

La recherche du consensus

Pour ce faire jour, l'ACCA doit recueillir l'assentiment de 60% des propriétaires de la commune représentant 60% des surfaces de la commune pouvant être chassées. Les propriétaires d'au moins 20 ha d'un seul tenant peuvent demander à ne pas faire partie de l'ACCA. Ils sont alors libres d'utiliser leur droit de chasse comme ils l'entendent.

La loi a su évoluer avec son temps et désormais, il existe un droit de non-chasse. Les propriétaires qui sont idéologiquement opposés à la chasse peuvent ne pas faire partie de l'ACCA. Dans ce cas, ils ne doivent pas prati-

quer eux-mêmes la chasse et sont tenus de gérer le développement d'espèces créant des dégâts aux cultures.

La loi est écrite afin de permettre l'accès au territoire de chasses communales au plus grand nombre et pour mieux gérer la ressource naturelle. Les habitants de la commune, les propriétaires, leurs descendants et ascendants, ... sont des membres de droit.

Le nombre de chasseurs extérieurs que doit accepter l'ACCA est lui aussi défini. Il s'établit à 10 % minimum du nombre de membres. Le prix des cartes, s'il reste libre, est tout de même encadré pour éviter les abus. Le prix de la carte la plus élevée ne doit excéder 5 fois le prix de la carte la moins élevée. Il ne peut y avoir qu'une seule ACCA par commune, afin de ne pas retomber dans la multiplicité des détenteurs. Mais il est tout à fait possible de créer des regroupements d'ACCA, on parle alors d'Associations Intercommunales de Chasse Agréées.

Afin de favoriser le développement de la faune sauvage, chaque ACCA doit constituer une réserve de chasse d'une surface au moins égale à 10 % de son territoire.

LES ACCA EN FRANCE

- ▶ 10 100 ACCA
- ▶ 29 départements à ACCA obligatoires
- ▶ 70 départements ont des ACCA
- ▶ 350 000 chasseurs concernés
- ▶ 1,5 millions d'hectares en réserve

ACCA dans l'Hérault :

Il s'agit des sociétés de chasse de : Bédarieux, Cabrières, Camplong, Castanet-le-Haut, Causse-et-Veyran, Colombières-sur-Orb, Fraisse-sur-Agout, Gignac, Graissessac, La Tour-sur-Orb, La Vacquerie, Lamalou-les-Bains, Les Aires, Minerve, Mons-la-Trivalle, Murviel-les-Béziers, Octon, Olargues, Pailhès, Pégaïrolles-de-Buèges, popian, Riols, Roquebrun, Rosis, Roujan, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Etienne-d'Estréchoux, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Saint-Nazaire-de-Pézan, Saint-Pierre-de-la-Fage et Valmascle.

La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23000 ha sur l'ensemble du territoire.
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.